



Déclaration liminaire

CSAL du 16 Janvier 2025

Madame la Présidente,

Vous avez inscrit à l'ordre du jour de ce CSAL un point unique, les mouvements d'emplois au titre de l'évolution de périmètre des SIE de Rennes et de Vitré au 1er janvier 2025.

Ce mouvement d'emplois s'inscrit dans une politique nationale et locale de démantèlement méthodique des SIE. Chaque année, l'étau se resserre, laissant présager à court terme une asphyxie totale des SIE.

Au plan local, la casse des SIE s'est faite à marche forcée, selon un calendrier bien défini.

Première étape de cette destruction : le resserrement du réseau des SIE dans le cadre du NRP.

En 2021, la DRFIP décide le transfert des communes de Rennes Nord vers le SIE de Saint-Malo et la création du SIE de Rennes 1 par fusion du SIE de Rennes Nord, du SIE de Rennes Sud et de Redon.

En 2022, elle poursuit par le transfert des communes de Rennes Est vers le SIE de Vitré, la création du SIE de Rennes 2 par fusion des SIE de Rennes Est, de Rennes Ouest et de Montfort, et enfin par le transfert du SIE de Fougères à Vitré.

Le réseau SIE du département passe ainsi de 4 SIE rennais à 2, les SIE de Redon et Montfort disparaissent et le SIE de Vitré est intégré au SIE de Fougères. Bien évidemment, ce resserrement s'accompagne de suppressions d'emplois, et d'une désorganisation des SIE. Au niveau communication, la DRFIP 35 se félicite de l'impact positif de ces restructurations, tant pour les usagers que pour les agents.

Deuxième étape : la démétropolisation et les relocalisations.

Le 1^{er} septembre 2022, la DRFIP 35, en bon petit soldat de la DGFIP, décide de transférer certaines missions des SIE dans un centre de contact des professionnels situé à Cahors. 9 emplois sont encore prélevés sur les SIE du département, et les SIE sont victimes d'une nouvelle désorganisation.

La CGT alerte de nouveau. Cette opération purement politique se traduit dans les faits, non pas par des relocalisations, mais bien par des délocalisations. L'implantation de missions n'apporte aucun renforcement du service public de proximité. Sont mises en place des unités de «back-office» d'appui au réseau ou encore des centres d'appels. Il ne s'agit donc plus de transférer des missions de grandes métropoles vers 70 communes, mais de relocaliser des services départementaux ou régionaux sans aucun contact avec le public.

Pourtant, l'implantation des services de la DGFIP est issue d'une construction historique. Il semble donc que la logique républicaine qui prévalait d'adapter les emplois et les moyens aux besoins des populations ne soit plus de mise, mais remplacée par une réponse de dupes, tant pour les élus locaux, que pour la population et les agents de la DGFIP.

Soucieuse de toujours satisfaire à des directives nationales extravagantes, la DRFIP 35 décide de mettre en place le 1^{er} septembre 2024 une antenne des SIE d'Ille et Vilaine à Lannion. Une convention est signée le 17 mai 2024 entre la DRFIP 35 et la DDFIP du 22. La gestion des AVISIR pour l'ensemble des SIE breilliens et le traitement de la défaillance pour les SIE de Rennes et Vitré sont ainsi transférés à l'antenne de Lannion. Les compétences respectives de chacune des directions est définie: la DDFIP du 22 est compétente pour les moyens humains, immobiliers et informatiques, et l'autorité fonctionnelle de l'antenne du SIE de Lannion est pleinement exercée par la DRFIP 35.

Pour justifier cette réorganisation, la DRFiP explique avoir utilisé le retour d'expérience (RETEX) des directions ayant déjà mis en place ce type d'organisation, afin d'en tirer tous les enseignements utiles. Pour la direction, il s'agit de limiter les missions transférées à l'antenne afin de simplifier l'organisation des travaux des SIE de Rennes et de l'antenne de Lannion.

Parallèlement à la mise en place de l'antenne, l'encadrement choisit sans aucune concertation avec les agents concernés:

- d'une part, une réorganisation interne des unités de travail avec des «changements de poste» (tel agent dans telle structure avec telle mission) ;
- et d'autre part, le transfert de communes des SIE rennais vers le SIE de Vitré.

Les inquiétudes des agents sont telles que la CGT interpelle le directeur sur ses annonces. Celui-ci répond à l'été 2024 que le transfert des communes est en cours de discussion, que rien n'est encore acté et donc que l'annonce de l'encadrement est prématurée. Il explique par ailleurs qu'un mouvement local spécifique au 01/01/2025 sera organisé pour permettre aux agents de décider de suivre ou non leurs missions à Vitré s'il y a effectivement un transfert des communes. Le flou est total. La CGT demande alors au directeur d'échanger directement avec les agents pour lever toutes ambiguïtés.

Le directeur rappelle que la DG lui avait demandé de transférer 25 emplois à Lannion au 1^{er} septembre 2024, mais qu'il avait réussi à obtenir de la part de la DG un lissage des transferts sur 3 ans avec 13 emplois en 2024, 9 en 2025, et 3 en 2026, ce dont il se félicitait. Pour la CGT, c'est un bien maigre résultat pour s'en réjouir.

Ce contexte d'incertitudes qui règne encore aujourd'hui quant au devenir des SIE et de ses agents crée un climat particulièrement anxiogène, impactant directement la santé des agents. La direction doit en prendre la mesure très rapidement et cesser cette casse.

Démantèlement des SIE, comment la DG s'y emploie depuis des années:

La genèse date de 2015 avec la mise en place du travail à distance dans les SIE, la centralisation de certaines missions dans des services à compétence nationale (gestion des quitus, guichet TVA en ligne), la création de centres de contacts (CC Pros) dédiés aux professionnels à Cahors, l'installation de services travaillant à distance hors du département exportateur (Lannion), le transfert du recouvrement forcé dans les PRS, la création de nouveaux pôles nationaux de soutien au réseau (PNSR des professionnels, actions lourdes en recouvrement forcé), l'harmonisation des procédures de recouvrement forcé et le portail commun du recouvrement... Toutes ces restructurations mises bout à bout concourent clairement au démantèlement annoncé des SIE.

Dans ce contexte, l'évolution de périmètre des SIE de Rennes et de Vitré, à l'ordre du jour de ce CSAL, constitue une étape supplémentaire dans le processus de démantèlement pur et simple des SIE, orchestré par la DG avec la DRFiP 35.

Lors de la formation spécialisée du 10 janvier 2025, la CGT vous a alerté sur la situation catastrophique des SIE rennais et de l'antenne de Lannion : désorganisation des services, absence de communication entre les agents des deux structures, fiches process inadaptées, mise à l'écart volontaire des agents dans la prise de décision, masse de travail exponentielle, souffrance accrue des agents, perte du sens de leur travail... Comme réponse, vous avez indiqué être consciente des difficultés mais que tout allait s'ajuster. Malgré l'insistance des représentants, aucune réponse concrète n'a été apportée pour l'amélioration des conditions de travail des agents.

La CGT votera donc contre ce mouvement qui participe du démantèlement des SIE de la DRFiP 35.

La CGT Finances publiques revendique un réseau territorial tenant compte des besoins sociaux, des bassins économiques et démographiques, mais aussi le maintien des services publics en zone rurale et péri-urbaine, avec l'implantation de services de pleine compétence pour toutes les missions de la DGFIP.